



## Association Des Industries d'Haïti

**ADIHNews**  
No 6

Volume 5

LES INDUSTRIES CREENT LES EMPLOIS !

DANS CE NUMERO:

# Mot du Président

Chers lecteurs,

Un Mois de Juin orienté vers des nouvelles mesures et surtout le dépôt de la Loi de Finances 2018-2019.

En effet, comme stipulé dans Le Nouvelliste du 21 Juin, le MEF a décidé de procéder à un ajustement des tarifs douaniers de 22 produits importés. Tout le monde sait qu'un tarif douanier est un outil délicat qui peut rapidement devenir la porte ouverte à la contrebande ; et la contrebande est le fléau qui tue notre production nationale.

Entre-temps, la société du Rhum Barbancourt qui existe depuis le 18 mars 1962 et qui est un vrai patrimoine national se voit menacée et est dans l'obligation de faire des arrêts de travail. En effet, malgré plusieurs interventions de la police, les employés et l'équipe de direction se sont vus bloqués à l'intérieur de la compagnie. Il est vital et primordial d'assurer la sécurité des entreprises et celle de leurs employés. La société du Rhum Barbancourt est une légende à travers le monde.

Quel bénéfice peut-on tirer de mettre une telle entreprise en difficulté ? Nous devons nous battre et nous faire entendre pour que ce genre d'évènements ne ternisse pas l'image du pays. Il en va de la survie des emplois et de la continuité des investissements.

Dans cette même optique de protéger la production nationale et de la voir grandir, nous avons rencontré l'équipe du Laboratoire de Tamarinier afin d'essayer de comprendre leurs problèmes quotidiens et leurs difficultés à fournir des certificats pour l'exportation. Certaines compagnies se sont vues dans l'obligation de refuser des contrats en raison du délai imparti à l'obtention de certificats. Nous avons vraiment beaucoup à faire !

Bonne lecture,

Georges B. Sassine  
Président

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| Mot du président        | Page 1  |
| Exportation de mangue   | Page 2  |
| Le savez-vous ?         | Page 2  |
| Statistiques            | Page 2  |
| Grand point             | Page 2  |
| Contrebande             | Page 3  |
| Activités diverses      | Page 3  |
| Activités de l'ADIH     | Page 4  |
| World Ocean Day         | Page 5  |
| Tirage de la SISA       | Page 6  |
| Barbancourt en détresse | Page 6  |
| Note de presse - ADIH   | Page 7  |
| Avis du MCI             | Page 8  |
| Tamarinier              | Page 8  |
| Dédollarisation         | Page 10 |
| Le cacao à l'honneur    | Page 11 |
| ADIHNews Pub            | Page 12 |
| Employment report       | Page 13 |
| Parlement Haïtien       | Page 14 |

## LE SAVEZ-VOUS ?



## Industrie du TEXTILE

Hansae qui compte déjà 653 ouvriers a récemment signé un contrat avec le Centre de Formation du Secteur Textile (TASC) pour la formation d'environ 700 personnes. Un grand pas pour cette jeune industrie qui existe depuis seulement moins de 24 mois !



## Production Nationale

Depuis 2013, le cacao haïtien a été sélectionné comme l'un des meilleurs cacaos d'excellence du monde selon le rapport de "International Cocoa Awards".

## STATISTIQUES

30%

Le cacao représente annuellement 30% en moyenne des exportations primaires du pays depuis six ans. C'est une filière porteuse pour le développement économique, mais en panne de politiques publiques.

3.50%

Le taux d'intérêt pour l'exportation dans le secteur agricole varie entre 3,5% et 11,5 %, en fonction du montant par mois sur 6 mois, car il s'agit d'une culture saisonnière.

## GRAND POINT

En 2016, le cacao représentait annuellement 30 % en moyenne des exportations primaires du pays depuis six ans. C'est une filière porteuse pour le développement économique, mais en panne de politiques publiques.



## LA MANGUE PÈSE 17 MILLIONS DE DOLLARS D'EXPORTATIONS ANNUELLES...

L'exportation de mangues représente 17 millions de dollars américains. Les usines haïtiennes exportent entre 2 millions et 2,5 millions de caisses de mangues vers les États-Unis, le Canada et l'Europe. Ce depuis 15 à 20 ans, a confié au Nouvelliste l'agronome Ena Menager Derenoncourt lors d'une visite de la ferme OCEDI, 9,21 hectares, 6 977 manguiers, située à la 2e section communale de Thomonde, fin mars 2018.

La place forte de la mangue en Haïti est dans l'Artibonite, à Gros-Morne. Elle représente la moitié de l'exportation de la mangue, soit 1 million de caisses environ. « Ce n'est pas une petite affaire », a enfoncé l'agronome qui détaille sur le bout des doigts les différentes chaînes de la filière. Du propriétaire à celui qui s'occupe de la cueillette, du lavage, du séchage, de la mise en boîte, à la manutention et au transport, tout le monde y trouve son compte. « Il y a au moins un million de dollars d'entrée à Gros-Morne », a tablé

l'agronome Derenoncourt, fin connaisseur du secteur.

Pour elle, issue d'une famille d'agronomes, «la mangue est une culture stratégique pour le pays ». Il n'y a pas que Gros-Morne. La mangue, cultivée dans 7 départements du pays, fait vivre 200 habitants par kilomètre carré qui dépendent de cette culture.

Il faudrait baisser le taux d'intérêt pour le secteur agricole. Actuellement, il varie entre 3,5% et 11,5 %, en fonction du montant par mois sur 6 mois, car il s'agit d'une culture saisonnière.»



« Ce secteur a beaucoup d'avenir. Mais l'État haïtien doit prendre des décisions stratégiques. C'est la première culture d'exportation en Haïti, pour ne pas dire l'unique », insiste l'agronome Ena Ménager Derenoncourt.

## DOSSIER : CONTREBANDE

Le vendredi 1<sup>er</sup> Juin 2018, au cours d'une opération de fouille menée au Morne a Cabrit, un pistolet de calibre 9 mm a été saisi par la brigade anti-contrebande dans un trailer en provenance de la frontière Haitiano-Dominicaine. Après le constat du juge de paix de la commune de Thomazeau, le conducteur a été appréhendé et mis en dépôt au Commissariat de la croix-de-Bouquets.



Dans la soirée 7 Juin 2018, une grande opération anti-contrebande soutenue par la PNH a été réalisée dans la zone du Lac Azuei.

Des bateaux remplis de marchandises de contrebande et des camions ont été saisis.



Le 14 juin dernier, une grande cargaison de Kola Real, marchandise de contrebande, fut débarquée puis livrée dans la ville du Cap-Haitien.

LA PRODUCTION NATIONALE,  
PLUS PRECISEMENT  
**SEJOURNE S.A**, EN SOUFFRE  
ENORMEMENT !!!



## ACTIVITES DIVERSES



### PATE KODE WEEK du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2018

Du 1<sup>er</sup> au 7 juin, on a eu le «Pate Kode Week » où plusieurs restaurants ont préparé des pâtés Kode hors du commun et les clients, après consommation, ont voté pour le meilleur sur le site patekodeweek.com.



*Une initiative de Konsome Lokal.*



### Haitien, plus de visas pour la Barbade

Le gouvernement de la Barbade a annoncé au début du mois de juin la suppression des frais de visa pour les Haïtiens. L'administration de Mia Mottley, a fait valoir que ces frais sont « illégaux » et qu'en tant que membre de la CARICOM, il n'y avait aucune raison d'exiger un visa à un citoyen haïtien.



## Activités Anti-Contrebande

Les démarches de plaidoyer pour la promotion de la Production Nationale continuent.

L'ADIH, représentée par M. Georges B. Sassine et M. Lionel Delatour et accompagnés de l'honorable Député Michel Jacques Saint-Louis et du Président de l'AMCHAM Monsieur Laurent St-Cyr se sont rendus à Washington DC - USA, du 18 au 22 Juin derniers dans le cadre de leurs visites mensuelles.



## 8 JUIN : JOURNÉE MONDIALE DES OcéANS



La Journée des océans, célébrée le 8 juin, vise à nous rappeler le rôle des océans comme source de vie partout dans le monde. Il s'agit d'une célébration internationale proclamée il y a dix ans à l'occasion du Sommet de la Terre et des Nations Unies tenu à Rio de Janeiro.

Après des débuts timides, cet événement a aujourd'hui une grande ampleur à travers le monde dans le domaine de la sensibilisation de la santé des océans et celui d'une meilleure gestion de l'Océan et de ses ressources.

Malgré tout, il nous faut continuer à sensibiliser un maximum de personnes car un grand nombre de gens ne réalisent pas la profusion de créatures vivantes et d'habitats dont la beauté n'a d'égale que la diversité, que renferment nos rivières et nos océans, ni l'impact de nos actions sur ces ressources.

### Les océans en quelques chiffres

Plus de 90% des 10 espèces de poissons les plus pêchés sont en voie de disparition et près de 50% des autres espèces commerciales sont menacées par l'industrie de la pêche, par ailleurs 80% de la pollution des océans provient des terres.

### 4Ocean chasse le plastique dans la mer en Haïti

Une opération de nettoyage de plage a été menée, à l'instigation de la compagnie américaine 4Ocean, le vendredi 8 juin 2018 dans la zone de Lafiteau à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan, célébrée cette année autour du thème « océans propres ». Sensibiliser la communauté locale à garder les plages propres et à comprendre l'importance du recyclage, tel est l'objectif de cette opération de nettoyage qui, si l'on en croit les organisateurs, est la première d'une longue série à venir.



Une centaine de volontaires, enfants, membres du secteur privé, étrangers ainsi que des gens de la zone, ont collecté à la main pas moins de 3 000 livres de déchets plastiques sur le littoral de Lafiteau dans la journée du vendredi 8 juin dernier. Vêtus de t-shirts bleus frappés du logo de 4Ocean pour l'occasion, ces volontaires ont tenté de montrer la voie en écho à cette journée mondiale qui vise notamment à mobiliser et unir les populations du monde entier sur un projet de gestion durable des océans.

Selon ONU Environnement, chaque année, entre 8 et 13 millions de tonnes de plastique et micro-plastique sont déversés dans les océans. « *Il y aura bientôt plus de plastiques que de poissons si rien n'est fait* », met en garde l'organisation mondiale, soulignant que le plastique représente un coût de 8 milliards de dollars américains de dommage aux écosystèmes marins par an.

*Il nous faut changer nos habitudes. Nous, citoyens, devons devenir les gardiens de nos eaux afin de les préserver pour les générations futures.*



## Tirage du grand concours organisé par la Sewing International S.A (SISA)

### - GWO TIRAJ BON BOUL -

Plus d'une dizaine de gagnants au grand tirage organisé par la SISA, industrie textile, membre de l'ADIH. Pour être éligible pour ce concours, il fallait premièrement être un employé de cette industrie et être présent chaque jour du 16 Avril au 14 Juin 2018, ce qui représentait exactement 2 mois avant le début de la coupe du monde de football. De nombreuses primes alléchantes étaient réservées aux gagnants : des télévisions de 32" rechargeables, des maillots de différentes équipes de football, des radios, des ballons de football, des casquettes...



## BARBANCOURT en détresse, la production nationale en péril !

Cela fait déjà plus d'un mois et demi depuis que Barbancourt ne peut pas fonctionner normalement. Les riverains de la zone exigent que l'on asphalté les 4 Kms de route qui passent devant la Société du Rhum Barbancourt et la rhumerie en paie les conséquences. Barrières défoncées, périmètre incendié, les employés accèdent difficilement à leur travail et les paysans ont beaucoup de difficulté à livrer les marchandises (canne...).

***C'est toute une chaine de production qui est affectée !***



## **NOTE DE PRESSE DE L'ADIH EN DATE DU 18 JUIN 2018**

L'ASSOCIATION CONDAMNE LES ACTES D'AGRESSIONS PERPETRES SUR LES OUVRIERS DES USINES DE LA SONAPI, DE LA ROUTE DE L'AEROPORT ET DE TABARRE.



L'Association des Industries d'Haïti (ADIH) condamne les actes d'agression et de violence perpétrés sur les ouvriers non-grévistes et sur les usines fonctionnant tant au Parc Industriel Métropolitain de la Sonapi, que sur la route de l'Aéroport et Tabarre suite aux mots d'ordre de grève lancés par certaines organisations syndicales.

Loin d'être pacifiques, comme présentées par certains syndicalistes dans les médias, ces journées de mobilisations ont été violentes. En effet, plusieurs de nos entreprises membres ont témoigné avoir été victimes des actes suivants :

- 1- De barrières ou clôtures détruites
- 2- Des portes vitrées brisées provoquant des blessures au personnel
- 3- D'ouvriers blessés par des pierres lancées par les manifestants
- 4- D'impacts de balles sur la façade d'une entreprise
- 5- D'intimidations et menaces d'agressions physiques sur les ouvriers
- 6- D'ouvrier blessé avec des ciseaux à l'intérieur d'une entreprise
- 7- D'un personnel d'usine mordu
- 8- D'ouvriers séquestrés pour les forcer à se joindre aux manifestations alors qu'ils rentraient chez eux.

Aujourd'hui, en Haïti, la lutte contre l'impunité devrait être une priorité pour ne pas nous enfoncer davantage dans l'anarchie et fragiliser les 50,000 emplois dans le secteur textile tant nécessaires au développement économique de notre pays. Dans un contexte où la stabilité est l'un des principaux critères d'attraction d'investissements étrangers, les espoirs de création de milliers nouveaux emplois dans ce secteur risquent d'être anéantis si certains persistent à prioriser la violence et l'anarchie plutôt que le dialogue et le respect de la loi.

Nous profitons pour remercier les différentes unités de la Police Nationale d'Haïti qui ont entendu nos cris et qui ont permis aux entreprises et aux ouvriers non-grévistes du Parc Métropolitain Sonapi ainsi que celles situées sur la route de l'Aéroport de travailler en paix les 11, 12, 13 et 14 juin 2018. Nous les félicitons pour leur bravoure et leur professionnalisme, et les exhortons à toujours faire de leur mieux pour protéger la liberté de ceux qui veulent travailler.

L'ADIH réaffirme son respect du droit de tout citoyen à revendiquer et manifester dans le respect de la loi. Elle lance un appel à toutes les parties concernées : Gouvernement, travailleurs, employeurs pour continuer à promouvoir le dialogue pour favoriser un développement harmonieux du secteur.

# Avis du MCI sur les importations et les exportations

Ces avis sont disponibles sur le site de l'ADIH (adih.ht)



## AVIS

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) informe le public en général et les exportateurs en particulier qu'à partir du 29 juin 2018, il leur est possible de remplir sur ordinateur un formulaire de **Permis d'Exportation**, disponible sur le site web du Ministère. Ce formulaire une fois rempli sera reproduit en quatre (4) exemplaires qui seront déposés auprès de ses services compétents pour validation.

Ledit formulaire devra être accompagné de copies dûment authentifiées des documents suivants :

1. Avis favorable du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), etc., selon que le produit à exporter nécessite un contrôle (sanitaire/phytosanitaire/zoo-sanitaire/physico-chimique et mécanique) des services compétents desdits Ministères ;
2. Facture pro-forma indiquant entre autres son adresse, celle de l'importateur, la description, le poids, la quantité, le prix unitaire et la valeur FOB de la marchandise à exporter, et
3. Copie de sa Carte d'Identité Professionnelle (C.I.P) pour l'exercice fiscal en cours.

  
Pierre Marie DU MÉNY  
Ministre

8, Rue Légitime - HT 6112 -23, Bois Verna HT 6114 - Port-au-Prince, Haïti • Tél.: (509) 4730-2691; 2943-1868  
E-mail : mci\_haiti@yahoo.fr - mciirectiongenerale@yahoo.com - mci.secretariatduministre@gmail.com - www.mci.gouv.ht



## AVIS

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) informe le public en général et les importateurs en particulier qu'à partir du 29 juin 2018, obligation leur est faite de remplir, préalablement à l'entrée de la marchandise sur le territoire de la République, un formulaire de **Déclaration d'Importation**, qui sera disponible sur le site web du Ministère. Ce formulaire une fois rempli sera reproduit en quatre (4) exemplaires qui seront déposés auprès de ses services compétents pour validation.

Ledit formulaire devra être accompagné de copies dûment authentifiées des documents suivants :

1. Avis favorable du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), selon que le produit d'importation nécessite un contrôle (sanitaire/phytosanitaire/zoo-sanitaire/physico-chimique et mécanique) des services compétents desdits Ministères.
2. Facture pro-forma émise par le fournisseur, indiquant entre autres son adresse, celle de l'importateur, la description, le poids, le prix unitaire et les valeurs FOB et CIF de la marchandise.

Par ailleurs, tout en réitérant que seuls les produits préalablement déclarés seront autorisés à laisser la douane, le Ministère tient à aviser que tout contrevenant sera passible d'une pénalité équivalant à deux pour cent (2%) de la valeur CIF du produit.

  
Pierre Marie DU MÉNY  
Ministre

8, Rue Légitime - HT 6112 -23, Bois Verna HT 6114 - Port-au-Prince, Haïti • Tél.: (509) 4730-2691; 2943-1868  
E-mail : mci\_haiti@yahoo.fr - mciirectiongenerale@yahoo.com - mci.secretariatduministre@gmail.com - www.mci.gouv.ht

# TAMARINIER

## Un laboratoire moderne au profit du Service national semencier

Le ministère de l'Agriculture des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR) à travers le Projet de transfert de technologies aux agriculteurs (PTTA) a procédé le mardi 12 juin 2018 à l'inauguration du laboratoire national de contrôle de qualité des semences à Tamarinier. Ce laboratoire est mis en place dans le cadre d'un projet prenant en compte tous les aspects importants. Rien n'a été négligé. Lancé en 2016 dans le cadre d'un partenariat entre la Banque interaméricaine de développement (BID) et le ministère de l'Agriculture pour le



renforcement des capacités institutionnelles du pays, le projet prend en compte non seulement la construction du bâtiment et le matériel nécessaire à son fonctionnement mais également le perfectionnement des cadres.

L'ensemble du projet est financé à hauteur de deux millions de dollars. Dans le but de garantir la durabilité des investissements et assurer sa performance, souligne le coordonnateur du PTTA, Hermann Yves Augustin, le ministère a financé des études au grade de master de six cadres. « Aussi plusieurs autres techniciens issus du sous-secteur semencier ont-ils été formés aux techniques de certification des semences et d'homologation des variétés », a révélé le coordonnateur.

Le vœu des autorités à travers la mise en place de cette structure, est de permettre au Service national d'être en mesure de définir et de contrôler l'application de la législation et les normes de qualité sur le marché semencier, notamment des semences importées. L'intervention du représentant de la BID, Sébastien Gachot, était surtout centrée sur cet aspect. Ainsi, ce laboratoire doit révolutionner le sous-secteur. Pour le ministre de l'Agriculture, Jobert C. Angrand, c'est une occasion de mettre à la disposition des agriculteurs, des semences respectant les normes. Le temps de planter des grains non certifiés, soutient-il, est révolu.

Le Laboratoire national de contrôle de qualité des semences va permettre, garantit le ministre, de remplir son rôle de certificateur des semences introduites sur le marché. Cet investissement, précise M. Angrand, se fait au profit des exploitants agricoles. L'utilisation des semences de qualité ne peut avoir que des incidences positives sur le rendement agricole. « Le gouvernement auquel j'appartiens mettra tout en œuvre pour garantir de meilleures conditions de vie aux agriculteurs du pays », a affirmé M. Angrand.

L'augmentation de la productivité agricole dépend grandement de la qualité des semences. En mettant l'accent sur les intrants, les décideurs ont, du même coup, opté pour une agriculture plus rentable pour les agriculteurs. Cette initiative permet également de garantir la sécurité alimentaire d'une partie importante de la population, notamment cette tranche vivant dans le milieu rural. L'œuvre est construite. Les attentes sont plutôt grandioses. Le représentant de la BID se dit très impatient de voir le fonctionnement du laboratoire.



# La dollarisation de l'économie haïtienne: une chronique inquiétante

L'année 1934 apparaît dans les livres d'histoire d'Haïti comme l'année de la fin de l'occupation américaine et le début de l'indexation de la gourde au dollar au taux fixe de 5 gourdes pour un dollar. Cette parité allait être maintenue jusqu'au début des années 1980, année où commencèrent à apparaître les premiers signes de pénurie de devises, liés aux « déficits jumeaux », c'est-à-dire déficit de la balance commerciale et déficit budgétaire. Un marché parallèle de devises commença alors à se développer. Il fut d'abord combattu par les autorités économiques et monétaires avant d'être toléré. Cette nouvelle orientation de tolérance allait à son tour ouvrir la porte au commerce de la spéculation sur la monnaie officielle. En effet, ce marché parallèle devint un incontournable pour la majorité des agents économiques en quête de devises face aux restrictions de plus en plus sévères imposées au marché officiel. L'offre de devises dans le marché parallèle provenait soit des privilégiés qui avaient accès au marché officiel soit d'individus dont l'activité professionnelle les amenait à détenir des devises.

Dès 1985, devant l'ampleur qu'avait pris ce marché, la banque centrale de la République d'Haïti (BRH) en fit un partenaire officiel de l'échange, publiant dans ses bulletins le taux de change du marché parallèle. Cette reconnaissance ne s'accompagna pas de mesures adéquates pour combattre les causes des déficits jumeaux. Aussi, ces derniers se maintinrent-ils,

en moyenne, autour de 328 et 382 millions de gourdes pour le déficit budgétaire et la balance commerciale respectivement, au cours des années 1980. Il faut dire que la pensée économique dominante pendant cette décennie, pensée qui se retrouve dans les programmes d'ajustement structurel signés du gouvernement haïtien de l'époque, prônait la libéralisation des marchés et la diminution du rôle de l'État comme agent économique. C'est ce courant de pensée qui sous-tend la fermeture ou mise en vente de certaines entreprises d'État, dont l'usine sucrière de Darbonne par exemple.

La libéralisation du marché est aussi intervenue dans notre pays, sous forme de réduction des droits à l'importation sur certains produits. Un cas notoire: le riz, dont la production avant les années 1980 était écoulee sur le marché local malgré les pratiques archaïques de ce secteur. La diminution des tarifs a vu l'invasion de ce marché par du riz en provenance surtout des USA, pays dont les fermiers reçoivent une subvention pour la production de cette denrée. Avant de s'engouffrer dans le tunnel de la libéralisation, les autorités de l'époque n'avaient pas pris le soin de renforcer les secteurs où le pays pourrait avoir un avantage comparatif. Il s'ensuivit une nette augmentation du volume des importations, donc une augmentation de la demande de devises. D'ailleurs, toutes les études scientifiques concernant la libéralisation de l'économie haïtienne pointent du

doigt certaines de ses conséquences néfastes et persistantes.

Quant aux dépenses du gouvernement central, elles se sont maintenues autour de 20% du produit national brut durant cette période.

Une autre étape de l'histoire de la gourde allait être franchie en septembre 1990 avec l'autorisation accordée aux banques commerciales d'accepter des dépôts en dollars et l'abandon du taux officiel de 5 gourdes/\$. Cette décision insérait l'économie haïtienne de plein pied dans la structure de la dollarisation. Le droit de cité attribué au dollar a permis certes d'éliminer le marché parallèle de devises mais a ajouté au flot de problèmes déjà existants dans cette économie.

Parmi ces problèmes, citons la disponibilité et le contrôle du montant de crédit octroyé par les banques. L'instrument monétaire dont dispose la BRH à cet effet est le taux de réserve obligatoire sur les dépôts. Il faudra attendre 1997 pour que la BRH utilise cet instrument pour les dépôts en dollars. Pour cette catégorie de dépôts, le taux restera inférieur à celui pratiqué sur les dépôts en gourdes jusqu'en 2001, favorisant ainsi une expansion sans restriction des prêts en dollars dans cette économie où, rappelons-le, le dollar n'est pas la monnaie officielle. Le tableau ci-dessous présente le taux de croissance moyen des prêts octroyés par les banques commerciales en gourdes et en dollars pendant ces trois périodes, à savoir 1991-1996, 1997-2000, 2001-2013.

Tableau : Evolution des prêts de 1991 à 2014

1991-1996 1997-2000 2001-2014

Prêts en gourdes 4.4% 2.7% 3.5%

Prêts en dollars 43.7% 11.1% 3.8%

Le 1er avril 2014, la BRH procédait à un timide réajustement en fixant le taux de réserve obligatoire à 39% pour les dépôts en dollars, 37% pour les dépôts en gourdes. Ce réajustement était rendu nécessaire devant l'étendue de la dollarisation de l'économie et les limites d'intervention en monnaie étrangère de la BRH. En effet, dès janvier 2013, plus de 55% des dépôts dans les banques commerciales étaient en dollars, le volume des dépôts à vue- un indice des transactions courantes

des agents économiques- étant plus important en dollars qu'en gourdes. La désaffectation pour la monnaie nationale ne pouvait être plus patente. Et son corollaire : une augmentation de la demande pour la monnaie étrangère.

Un autre corollaire est sans nul doute une augmentation des prix des produits de consommation. En effet, les officiels de la BRH mentionnent le contrôle de l'inflation comme l'un de leurs principaux objectifs. Le taux d'inflation a été maintenu à moins de 10% depuis la fin 2011. Devant le phénomène quasi journalier de la décote de la gourde, la valse des étiquettes chez les commerçants, petits et grands, ne peut que prendre

de l'ampleur. Il est peu probable que l'objectif de contenir l'inflation puisse être maintenu.

Que faire ? Les autorités monétaires peuvent être tentées par un nouveau round d'augmentation du taux de réserve obligatoire sur les dépôts en dollars. Elles peuvent aussi continuer à assécher les réserves de change par des interventions sur le marché. Ces mesures sont des palliatifs. Le remède : retrouver la souveraineté monétaire en sortant l'économie haïtienne par paliers du cycle de la dollarisation. Il faut dé-dollariser l'économie haïtienne et réduire significativement les « déficits jumeaux ».

*Publié par Le Nouvelliste*

## *Le cacao est à l'honneur !*

Sous l'impulsion du ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR) et du Catholic Relief Services (CRS), une conférence nationale de deux jours sur la filière cacao s'est tenue les 21 et 22 juin derniers au Marriott Hôtel afin d'échanger sur l'avenir de cette filière. L'objectif, selon les organisateurs, a été de finaliser le premier plan national visant à stimuler le développement de cette filière.

Producteurs, exportateurs, organisations internationales, chercheurs et représentants du gouvernement ont pris part à cette activité. Le vœu des participants est d'arriver à un plan stratégique pour transformer le pays en un producteur de cacao reconnu sur les marchés locaux et internationaux.

Pour ce faire, les contraintes et les opportunités sont débattues. C'était l'occasion pour les producteurs et les exportateurs de partager leurs expériences avec les bailleurs de fonds, dont la Banque interaméricaine de développement (BID), la coopération suisse et le Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) pour développer une vision commune du secteur.





# ADIH News PUB



## ENMARCOLDA

(509) 2812-3434 • [dadesky@dadesky.com](mailto:dadesky@dadesky.com)

# Digicel



**HUHSA**

At the heart of every haitian family.



### NB

Contactez-nous pour la promotion de vos produits sur le site de l'ADIH: [www.adih.ht](http://www.adih.ht) et son bulletin d'information mensuel.

**Email :**

[Fania.joseph@adih.ht](mailto:Fania.joseph@adih.ht)

[administration@adih.ht](mailto:administration@adih.ht)

**Téléphone :**

+509 2946-1211

# Employment Report

## Monthly employment reports

Since the implementation of the HOPE/HELP legislation, the U.S. Government needs to know the progress made by this commercial trade between Haiti and the United States.

The monthly employment report is the only way to be able to lobby for the renewal of this law.

Therefore, every month, ADIH will request these numbers from factory owners. This information is crucial and it needs to be collected for the survival of the textile industry.

We urge all factory owners to have their human resources department ready for us **at the end of each month** and not submitting this request might have a negative impact on the sector!



## EMPLOYMENT REPORT

| MAI 2018 |        | JUN 2018 |        |
|----------|--------|----------|--------|
| TOTAL    | HOPE   | TOTAL    | HOPE   |
| 50,889   | 45,703 | 51,220   | 46,026 |



# PARLEMENT HAÏTIEN

## RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Liberté - Égalité - Fraternité

### Chambre du Sénat de la République d'Haïti

|  |  |
|--|--|
| Projet de loi portant sur la reconnaissance et validation des acquis professionnelle (RVAEP)                         | Voté le 3 avril 2018   |
| Projet de loi portant réforme du statut du commerçant et des actes de commerce et organisant le registre du commerce | Voté le 3 avril 2018 et devrait être acheminée à l'Exécutif dans les jours prochains |
| Projet de loi relatif à l'intégration et à la citoyenneté dans le curriculum de l'Ecole Haïtienne                    | Voté le 5 avril 2018   |
| Loi portant Organisation et Modernisation de la Formation Technique et Professionnelle                               | Voté le 10 Avril 2018  |

### Chambre des Députés de la République d'Haïti

|  |                    |
|--|--------------------|
| Projet de loi portant sur la reconnaissance et validation des acquis et l'expérience professionnelle (RVAEP) | Voté le 8 Mai 2018 |
| Projet de loi portant création de l'ordre national des infirmiers et infirmières                             | Voté le 8 Mai 2018 |
| Proposition de loi relative à la promotion de la culture et à l'aide aux artistes et aux artisans            | Voté le 8 Mai 2018 |

### Terminologies susceptibles de vous aider à mieux comprendre le langage parlementaire

**L'interpellation** : c'est le droit par l'une des deux Chambres de questionner un membre ou tout le gouvernement sur les faits et actes de l'Administration.

**Les motions d'interpellation** sont remises par écrit au Président de la Chambre du corps intéressé et doivent être motivées avant d'être acheminées au Ministre ou Ministre concerné. Pour être recevables, elles doivent être revêtues de la signature d'au moins cinq (5) Membres de l'une des deux Chambres. Art 129.2 -129.3 de la Constitution/ art 223 des règlements intérieurs de la Chambre Basse ou encore article 92 des règlements intérieurs du Sénat.

Notons, en guise de nuance, que si la Constitution amendée, en son article 129-3 stipule que **l'interpellation aboutit** à un vote de confiance ou de censure pris à la majorité de ce corps et donc de l'une des deux Chambres intéressée, les règlements intérieurs du sénat semblent être plus explicite en stipulant pour leur part dans l'article 92-c que **l'acte d'interpellation DOIT aboutir** à un vote de confiance ou de non confiance.

La formulation de la Chambre basse stipule en son article 229 : La Chambre des Députés se prononce sur la motion d'interpellation par un scrutin public et que le Président de la Chambre des Députés informe le Président de la République du résultat du vote.

**A LA PROCHAINE RUBRIQUE !!!**